



**La Russie bafoue
ses engagements internationaux**



foto: AFP

**Violations des accords et des conventions internationaux
commises par la Fédération de Russie lors de la crise
ukrainienne**

Sommaire

1. Introduction.....	p. 3
2. Annexion de la Péninsule de Crimée.....	p. 3
3. La Russie soutient les groupes terroristes dans l'Est de l'Ukraine. Participation de l'armée russe au conflit armé.....	p. 4
4. Violation des conditions d'un armistice dans l'Est de l'Ukraine	p. 5
5. Enlèvements de citoyens ukrainiens par les services spéciaux russes.....	p. 6
6. Critique des actions illégales conduites par la Russie de la part d'autres pays européens.....	p. 8
7. Conclusions:	p. 9
Sources	p. 10

1. INTRODUCTION

Par son annexion de la Crimée et son invasion militaire sur le territoire de l'Ukraine de l'Est, la Fédération de Russie (FR) a violé le système de sécurité établi en Europe et elle a créé un dangereux précédent par la modification des frontières des Etats au XXIème siècle. Le renforcement du régime autoritaire, les tendances revanchistes au sein de l'élite gouvernementale et les tentatives de restaurer l'influence de la Russie sur les pays de l'ancienne URSS, sont devenus une menace pour la sécurité mondiale.

La violation brutale des droits internationaux par le gouvernement de la Russie a entraîné des conséquences tragiques et complexes qui ont touché l'Ukraine en premier lieu. Il convient de citer: les meurtres et les tortures de soldats, de militants civiques et de simples citoyens ; les enlèvements et les fabrications de toutes pièces d'affaires pénales contre les citoyens ukrainiens ; la situation socio-économique catastrophique dans le district de Lougansk et de Donetsk. Le soutien apporté par la Russie aux groupes terroristes dans l'Est de l'Ukraine a contribué à la grande catastrophe aérienne dans laquelle s'est écrasé le Boeing de Malaysia Airlines MH17, touché par un missile des terroristes.

Par ailleurs, tout cela se produit avec l'approbation tacite de la part des hauts fonctionnaires de la Fédération de Russie qui nient toute responsabilité dans ces faits tragiques et qui ont massivement recours à la propagande tant à l'intérieur du pays qu'en dehors de la Russie, en utilisant à cet effet une armée de lobbyistes.

Ce rapport focalise son attention sur les activités de la Fédération de Russie qui témoignent de la violation des accords/garanties de la part du gouvernement russe.

2. ANNEXION DE LA PENINSULE DE CRIMEE

2.1. Faits prouvant la violation du droit international. Le 27.02.2014, des combattants russes et pro-russes ont déclenché une invasion sur le territoire de la République Autonome de Crimée. Les principaux points stratégiques et de communication ont été occupés (les bâtiments du parlement, du gouvernement et de l'aéroport). Le 01.03.2014, le Parlement russe a voté pour la possibilité d'utiliser les Forces Militaires de la FR en Ukraine [\[1\]](#). L'armée russe et les formations paramilitaires locales ont bloqué et ont désarmé les unités des Forces Militaires ukrainiennes en Crimée et ils ont saisi des navires de la Flotte Maritime Militaire d'Ukraine. Lors de la neutralisation des unités militaires ukrainiennes, leurs commandants ont été incarcérés. Le 18.03.2014, pendant l'attaque sur l'unité militaire ukrainienne à Simferopol, un soldat ukrainien a trouvé la mort, et deux autres ont été blessés.

Conformément au Mémorandum de Budapest, signé le 05.12.1994, la Russie, les Etats-Unis et la Grande Bretagne ont accordé à l'Ukraine une garantie d'intégrité territoriale en échange du renoncement à son arsenal nucléaire [\[2\]](#). Ainsi, la Russie est devenue l'agresseur alors qu'elle devait se porter garant de la sécurité de l'Ukraine. La Russie a également violé l'accord conclu avec l'Ukraine concernant le statut et les conditions de stationnement sur le territoire ukrainien de la Flotte de la Fédération de Russie en Mer Noire. Cette flotte a été utilisée en tant que base stratégique des opérations pour pénétrer à l'intérieur de la Péninsule de Crimée. La Russie a dépassé le nombre des unités militaires ayant le droit de stationner sur le territoire ukrainien et elle a positionné ses forces militaires au delà des limites qui autorisent leur dislocation.

2.2. Déclarations des représentants de la Fédération de Russie et de la communauté internationale. Le 04.03.2014, Vladimir Poutine a déclaré : « *L'option de rattachement de la Crimée à la Russie n'est pas prise en considération.* » Au bout de 17 jours, le 21.03.2014 Poutine a

signé une loi sur l'annexion de la République de Crimée et de la ville de Simferopol à la République de Russie. Le 04.03.2014, le président russe a indiqué qu'en Crimée « *des forces d'autodéfense locales* » étaient concentrées. Au bout d'un mois, le 17.04.2014 Poutine a reconnu que : « *Derrière les forces d'autodéfense de la Crimée se tenaient bien entendu nos soldats* ». A la question concernant la non-exécution des engagements relatifs au Mémorandum de Budapest, celui-ci a répondu que si on considère les événements en Ukraine comme une révolution, cela signifie qu'un « nouveau pays » est né : « *Et avec ce pays et vis-à-vis de ce pays, nous n'avons signé aucun accord* » [3], [4].

Le 12.03.2014, le Parlement Européen a entériné une résolution dans laquelle il reconnaît que l'invasion de la Russie sur la Crimée représente une violation du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine [5]. Les pays du Groupe des Sept ont condamné cette atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine par la Russie [6].

2.3. Conséquence des actions illégales perpétrées par la Fédération de Russie. L'occupation russe de la Péninsule de Crimée était accompagnée au quotidien par des passages à tabac, des enlèvements et des intimidations de journalistes ukrainiens et étrangers, ainsi que des militants civiques. On a noté des cas d'infraction massive aux droits des Tatars de Crimée (arrestations illégales, perquisitions, poursuites pénales), ce que 68 députés de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ont dénoncé le 02.03.2014 [7]. Suite à l'occupation russe, des milliers de personnes ont été forcées de quitter leurs domiciles. Selon les dernières données de l'ONU, 18 358 personnes ont dû partir de la Crimée et se réfugier dans d'autres régions ukrainiennes, dont 5 142 enfants, 1 298 invalides et personnes âgées [8], [9].

3. LA RUSSIE SOUTIENT LES GROUPES TERRORISTES DANS L'EST DE L'UKRAINE. PARTICIPATION DE L'ARMEE RUSSE AU CONFLIT ARME.

3.1. Infractions au droit international. Pendant longtemps, la Russie a pris part au conflit armé dans l'Est de l'Ukraine de façon masquée, en conduisant une sorte de guerre hybride. La Russie a fourni aux républiques autoproclamées des armes et des soldats, elle a aussi expédié sur le territoire ukrainien des troupes de reconnaissance et de diversion. A partir de la mi-août 2014, l'invasion de l'armée russe s'est déclenchée dans l'Est de l'Ukraine. On a constaté de nombreux cas de mort et d'incarcération de soldats russes luttant dans les rangs de l'armée de métier, à l'Est de l'Ukraine [10]. Les militaires russes ont signalé qu'ils avaient été envoyés en Ukraine sous prétexte de suivre une formation militaire.

A travers ses actions agressives vis-à-vis de l'Ukraine, la Fédération de Russie a bafoué les accords internationaux, notamment : « La Carte des Nations de l'ONU », « La Déclaration relative aux principes du droit International de 1970 », « La Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des pays de 1981 », « La Déclaration sur la protection de l'indépendance et de la souveraineté de 1965 », « Le Protocole final à l'accord sur la sécurité et la collaboration en Europe », « Le Mémorandum de Budapest » conclu en 1994 entre l'Ukraine, la Russie, les USA et la Grande Bretagne concernant les garanties de souveraineté et d'intégrité territoriale de l'Ukraine ».

En soutenant les groupes terroristes dans l'Est de l'Ukraine, la Russie a également transgressé les normes du droit antiterroriste international – « La Convention Internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme de 1999 » et « La Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international de 1994 ».

3.2. Déclarations des représentants de la Fédération de Russie et de la communauté internationale. Le président de la Russie, Vladimir Poutine, a affirmé : « *Je déclare avec la plus grande fermeté : en Ukraine il n'y a ni instructeurs russes, ni unités spéciales, ni soldats, ni personne* » [11]. Le 01.09.2014, Sergey Lavrov, ministre de l'Intérieur russe, a assuré : « *Il n'y aura pas d'intervention armée en Ukraine* ». Par la suite, le 29.09.2014, celui-ci a été forcé de reconnaître que les citoyens russes prenaient part au conflit dans le Donbass, mais qu'ils n'y intervenaient que comme volontaires [12]. Le 03.09.2014, Dmitriy Peskov, secrétaire de presse de Vladimir Poutine a informé : « *La Russie ne peut pas parvenir à un accord de cessez-le-feu du fait qu'elle n'est pas partie prenante au conflit* ». En commentant l'arrestation d'environ 10 soldats de l'armée russe sur le territoire ukrainien, Vladimir Poutine a déclaré que ceux-ci avaient dépassé la frontière « accidentellement » [13], [14], [15].

Avant le commencement de l'invasion directe de l'armée russe sur l'Ukraine, l'OTAN a déclaré qu'il y avait des preuves confirmant que la Russie fournissait de l'arme aux combattants [16]. Le 28.08.2014, les représentants de l'OTAN ont affirmé que plus de 1 000 soldats de l'armée russe intervenaient dans la guerre dans l'Est de l'Ukraine. Le 18.09.2014, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a exhorté la Russie à retirer de ses unités militaires du territoire ukrainien et à ne pas s'immiscer dans les affaires d'un pays voisin. Le 25.09.2014, à l'Assemblée Générale de l'ONU, Barack Obama a condamné la présence des forces armées russes sur le territoire ukrainien [17], [18].

3.3. Conséquence des actions illégales conduites par la Fédération de Russie. L'invasion militaire directe de l'armée russe sur l'Ukraine a entraîné l'augmentation du nombre de victimes du conflit, tant parmi les simples citoyens que parmi les combattants des deux camps. Selon les dernières données de l'ONU, pendant le conflit dans l'Est de l'Ukraine, plus de 3 600 personnes ont trouvé la mort, et environ 8 500 personnes ont été blessées [19].

L'un des effets les plus bouleversants, liés au financement par la Russie de tout ce conflit et à la fourniture d'armes aux terroristes, était l'écrasement de l'avion de ligne Boeing MH17. L'avion a été abattu le 17.07.2014 à l'aide du système de lancement de missiles anti-aériens « Buk-M1 », commandé par les Russes [20]. Pour dissimuler les preuves du délit, les terroristes n'ont permis ni aux experts ukrainiens ni aux experts internationaux d'accéder au lieu de la catastrophe de l'avion de ligne, en ramassant eux-mêmes les corps des passagers tués ainsi que les pièces de l'avion qui s'est écrasé. Tout cela s'est produit dans le contexte de l'appel officiel de Vladimir Poutine à autoriser les experts internationaux d'intervenir sur le lieu de l'accident.

4. VIOLATION DES CONDITIONS D'UN ARMISTICE DANS L'EST DE L'UKRAINE

4.1. Signature du Protocole de Minsk. Le 05.09.2014, un protocole a été signé à Minsk sur les résultats des consultations du groupe de contact trilatéral concernant les démarches communes visant à mettre en place le plan de paix de Petro Poroshenko et les initiatives de Vladimir Poutine pour régler le conflit dans l'Est de l'Ukraine (« Protocole de Minsk »). Ce protocole a été signé par les représentants de l'Ukraine (le vice-président ukrainien, Leonid Kuchma), de la Russie (l'ambassadeur de la FR en Ukraine, Mikhail Zurabov) et de l'OSCE (l'ambassadeur Heidi Tagliavini). Le 19.09.2014, les participants du groupe de contact trilatéral ont signé également le mémorandum portant sur l'accomplissement des conditions du « Protocole de Minsk » [21]. Conformément aux conditions du Protocole de Minsk et du Mémorandum, les unités et les formations militaires des parties engagées devraient s'arrêter sur la ligne de leur position au 19.09.2014, et cesser de conduire des actions de guerre. Les parties au conflit devraient également retirer du territoire ukrainien toutes les formations armées étrangères, l'équipement

militaire, les combattants et les mercenaires sous le contrôle de l'OSCE, et procéder à un échange des prisonniers de guerre.

4.2. Les combattants prorusses ne respectent pas le Protocole de Minsk et le Mémorandum. Les combattants prorusses poursuivent leurs actions militaires, en essayant d'occuper de nouveaux territoires contrôlés par l'armée ukrainienne. Actuellement, la situation est la plus critique dans la région de l'aéroport de Donetsk et de la ville de Debaltseve (district de Donetsk), où sévissent des luttes acharnées entre les belligérants [22]. Selon les révélations des médias, le transfert de l'équipement militaire et des soldats du territoire de la FR vers l'Est de l'Ukraine se poursuit. L'échange des prisonniers de guerre se déroule très lentement. Au 19.11.2014, 333 soldats ukrainiens sont détenus par les combattants prorusses, ainsi que 41 combattants des bataillons bénévoles et 2 journalistes [23].

4.3. Réaction de la communauté internationale. Le 06.09.2014, la chancelière allemande, Angela Merkel, a constaté lors de son entretien téléphonique avec Petro Poroshenko l'absence de progrès dans la réalisation des conventions de Minsk. Les interlocuteurs ont affirmé que la poursuite des tirs de la part des combattants représente une menace pour le plan de paix, ayant pour but la résolution du conflit dans le Donbass. Plus tard, avant le sommet d'ASEM à Milan, Merkel a déclaré que la Russie devrait participer activement au désamorçage du conflit en Ukraine et à la mise en œuvre des accords de Minsk [24], [25].

Le 24.10.2014, pendant son discours à la 69-ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU, le président Barack Obama a déclaré que l'agression russe en Europe est l'une des principales menaces pour la sécurité globale, en la comparant avec l'épidémie du virus Ebola et les activités de « l'Etat Islamiste » au Proche-Orient [26].

5. ENLEVEMENTS DE CITOYENS UKRAINIENS PAR LES SERVICES SPECIAUX RUSSES

5.1. Enlèvement de la pilote militaire, Nadiya Savchenko. Nadiya Savchenko, premier-lieutenant des forces armées ukrainiennes, a pris part à l'Opération Anti-terroriste dans l'Est de l'Ukraine en tant que volontaire de la formation paramilitaire du bataillon « Aydar ». Le 17.06.2014, elle a été capturée par les séparatistes pro-russes à proximité de Lougansk pour être par la suite remise aux services spéciaux russes sur le territoire de la FR, vers Voronezh.

A présent, les forces de l'ordre russes ont déclenché une affaire pénale fabriquée de toutes pièces à l'encontre de Nadiya Savchenko, en l'accusant du meurtre des deux journalistes russes sur le territoire ukrainien. Les organes d'investigation russes ne disposent pas de preuves de sa culpabilité. De plus, les avocats ont réussi à prouver que Nadiya avait un alibi et qu'elle n'a pas pu commettre le délit dont elle est accusée. Malgré cela, la procédure pénale contre elle est poursuivie [27]. Savchenko a été dirigée vers un établissement psychiatrique pour une observation et des examens psychiatriques, ce qui peut témoigner du fait que les forces de l'ordre russes tentent de l'isoler totalement du monde extérieur. Le 10.10.2014, Nadiya Savchenko a été transportée dans une clinique psychiatrique et mise sous observation. Elle y a été placée avant que le tribunal, qui était censé juger définitivement si la prescription des examens psychiatriques était conforme à la loi, donne sa décision. Elle a été gardée dans la clinique psychiatrique pendant 20 jours, puis elle a été diagnostiquée comme démente et renvoyée en prison.

5.2. Enlèvement de citoyens ukrainiens de la Crimée par les services spéciaux russes. Les Ukrainiens Oleg Sentsov, Aleksey Chirniy, Gennadiy Afanasev et Aleksandr Kolchenko ont été enlevés en mai 2014 par le Service Fédéral de Sécurité de la FR sur le territoire occupé de la République Autonome de Crimée et transférés à la maison d'arrêt « Lefortovo » à Moscou. Sur la

base des accusations d'activités terroristes, une procédure pénale a été intentée contre eux. Avant son arrestation, Oleg Sentsov faisait largement étalage de sa position pro-ukrainienne sur le territoire occupé de la Crimée, ce qui a provoqué sa poursuite pénale.

Les Ukrainiens arrêtés ont été torturés pour leur arracher des aveux. Aleksey Chirniy a été placé pour un certain temps dans une clinique psychiatrique. Le séjour à l'hôpital a généré chez lui des tendances suicidaires. En conséquence, les Ukrainiens Aleksey Chirniy, Gennadiy Afanasev et Aleksandr Kolchenko ont fait des dépositions dans lesquelles ils ont reconnu leur culpabilité, en inculpant automatiquement Oleg Sentsov, qui pour sa part refuse catégoriquement de reconnaître sa culpabilité.

Les Ukrainiens sont privés du droit à la défense diplomatique car la partie russe prétend que les quatre hommes arrêtés sont des citoyens russes. Ceux-ci par contre le nient catégoriquement, en déclarant qu'ils sont des citoyens ukrainiens. Ils n'ont pas le droit de recevoir de visites. Ils n'ont le contact qu'avec leurs avocats, mais ceux-ci ont signé une déclaration leur interdisant de révéler les détails de l'affaire pénale, par conséquent les accusés Ukrainiens sont dans les faits complètement isolés du monde extérieur.

5.3. Infraction au droit international. La déportation forcée de citoyens ukrainiens vers la Fédération de Russie est considérée comme un enlèvement, et conformément aux règles du droit international (projet du « Code des crimes contre l'humanité » de 1996, « Statut de Rome du Tribunal Pénal International » de 1998 et « Convention Internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées » de 2006) est un crime contre l'humanité.

Compte tenu du fait que Nadiya Savchenko a participé aux actions militaires pendant le conflit armé et qu'elle a été incarcérée, on peut la qualifier de prisonnier de guerre et appliquer dans son cas les dispositions du droit humanitaire international (IV Convention de Hague de 1907, III Convention de Genève de 1929). Conformément aux normes du droit humanitaire international, les participants aux actions de guerre (anciens combattants) ne peuvent pas être poursuivis pénalement (sauf s'ils ont commis des délits à caractère international). Par conséquent, la poursuite pénale de Nadiya Savchenko est contraire à la loi internationale. La poursuite pénale des citoyens ukrainiens enlevés est motivée politiquement, et les procès judiciaires ne sont pas impartiaux, ce qui enfreint par ailleurs les exigences de la Convention « Sur la défense des droits de l'homme et de ses libertés fondamentales ».

5.4. Réaction internationale. Dans la résolution du Parlement Européen du 17.07.2014, concernant la situation en Ukraine, l'Euro-Parlement a fait part de son regret du fait de la détention illégale en Russie de la pilote ukrainienne Nadiya Savchenko, et il a réclamé sa remise en liberté immédiate [28]. Pendant un entretien avec Yuliya Tymoshenko, la présidente de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Anne Brasseur a affirmé que l'APCE aurait recours à tous les moyens possibles pour résoudre le problème de Nadiya Savchenko [29]. Le Haut Fonctionnaire de l'ONU pour les Droits de l'Homme a inclus le cas de Nadiya Savchenko, d'Oleg Sentsov et d'autres militants de Crimée au rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine, en énumérant les infractions principales commises par les autorités russes [30]. Le 14.10.2014, lors d'une rencontre avec le ministre des Affaires Etrangères russe, Sergey Lavrov, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, John Kerry a revendiqué la remise en liberté de Nadiya Savchenko dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de la Convention de Minsk concernant l'échange des prisonniers de guerre [31].

Le président du Parlement Européen, Martin Schulz, indique dans ses réponses aux questions écrites concernant l'affaire Oleg Sentsov, que le Parlement Européen et d'autres institutions européennes accorderont une attention particulière au cas d'Oleg Sentsov dans leurs pourparlers

avec la partie ukrainienne. Le 17.10.2014, un courrier signé par 61 députés du Parlement Européen a été adressé au président de la Russie, Poutine, dans lequel les parlementaires ont déclaré que les actions conduites contre Nadiya Savchenko enfreignaient sérieusement les articles 5 et 6 de la Convention sur les droits de l'homme et sur les libertés fondamentales, dont la Fédération de Russie est signataire [32].

6. CRITIQUE DES ACTIONS ILLEGALES CONDUITES PAR LA RUSSIE DE LA PART D'AUTRES PAYS EUROPENS

Le 16.03.2014, le ministre des Affaires Etrangères **de la France**, Laurent Fabius, a déclaré que le referendum en Crimée était illégale, d'autant plus qu'il s'est déroulé sous la contrôle des militaires russes. Le 18.03.2014, le président de la France, François Hollande, a critiqué la décision de Vladimir Poutine sur l'annexion de la Crimée. Le 13.03.2014, le Ministère des Affaires Etrangères français a condamné l'entrave du travail des journalistes en Crimée et il a appelé à respecter le droit à la libre information. Le 14.04.2014, Laurent Fabius a indiqué : « *il semble évident que la Russie est totalement responsable de la violence (dans l'Est de l'Ukraine – note de la rédaction)* ». Du fait des actions conduites par la Russie en Ukraine, au début de septembre les fonctionnaires français ont déclaré que pour l'instant ils n'ont pas l'intention de fournir à la Russie de bâtiment de guerre de type Mistral [33], [34], [35], [36], [37].

Le 17.10.2014, dans le cadre du sommet de l'ASEM, le premier ministre de la **Grande Bretagne**, David Cameron, a déclaré que la Russie devrait entreprendre des démarches pour retirer les forces militaires russes et l'équipement militaire lourd du territoire ukrainien, et respecter également tous les accords qui ont été conclus et les résultats des élections en Ukraine. Si ce n'est pas le cas, selon les paroles mêmes de Cameron, l'Union Européenne et notamment la Grande Bretagne sera obligée de maintenir les sanctions et de continuer ses pressions sur la Russie [38].

Le 17.10.2014, la député de **Lettonie** au Parlement Européen, Sandra Kalniete, a affirmé : « (...) *Nous comprenons bien qu'en réalité les principes de l'armistice ne sont pas respectés, et que des gens périssent chaque jour. (...) Si la violence et la guerre se poursuivent, l'Union Européenne imposera plus de sanctions* » [39].

Malgré la reconnaissance de la culpabilité de la Russie au conflit, certains pays européens critiquent les sanctions, en estimant qu'elles portent plus atteinte à l'UE qu'à la Russie. Le 25.08.2014, le Ministère des Affaires Etrangères de la **République Tchèque** a appelé la Russie à arrêter les actions visant à déstabiliser la situation en Ukraine, notamment les livraisons de l'équipement militaire lourd et les tirs sur les soldats ukrainiens. Cependant, le 03.09.2014, le gouvernement tchèque a autorisé son premier ministre, Bohuslav Sobotka, à intervenir en soutien à la réduction de certaines sanctions contre la Russie pour défendre les fabricants tchèques de voitures exportées vers la Russie [40], [41]. Le ministre des affaires étrangères de la **Hongrie**, Szijjártó Péter, et le premier ministre, Viktor Orban, ont critiqué les sanctions contre la Russie en arguant du fait qu'elles ne sont pas efficaces car le conflit n'a pas été résolu et qu'elles touchent les pays européens sur le plan économique [42], [43].

7. CONCLUSIONS

La cause principale **du conflit dans l'Est de l'Ukraine** est la violation flagrante de sa souveraineté et de son intégrité territoriale par la Fédération de Russie et le non-respect des engagements pris par la Russie vis-à-vis de l'Ukraine et de la communauté internationale.

Par ses actions illégales, la Russie a sérieusement bafoué plusieurs traités internationaux ayant pour but d'assurer la paix sur le continent européen. La Russie a enfreint en particulier les normes de la Charte des Nations Unies (1945), de l'Acte Final de la Conférence sur *la Sécurité et la Collaboration en Europe* conclu à Helsinki (1975) et du Mémorandum de Budapest (1994) en vertu duquel la Russie doit se porter garante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La Russie a également violé les accords bilatéraux signés avec l'Ukraine, en particulier le traité d'« Amitié, collaboration et partenariat » (1997) et l'accord sur « Le statut et les conditions de stationnement de la Flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie sur le territoire ukrainien » (1999) qui confirment la souveraineté de l'Ukraine. De plus, la Russie a bafoué les accords qui concernent directement le processus de règlement du conflit dans le Donbass, en bloquant efficacement toute initiative visant à cesser la guerre dans la région. Avant tout, les résolutions du Protocole de Minsk qui a été signé en septembre 2014, ne sont pas réalisées. La Russie continue à soutenir les républiques autoproclamées, en leur fournissant de l'équipement et experts militaires.

La violation répétitive par la Russie de ses obligations remet en question la stabilité du système global de sécurité, et apporte la preuve qu'on ne peut avoir aucune confiance ni dans les promesses ni dans les engagements des autorités russes. La Fondation Dialogue Ouvert estime que le statut de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU et de l'un des leaders régionaux sur le continent oblige la Russie à respecter ses obligations. La communauté démocratique internationale est tenue de réagir fermement aux actions illégales de la Fédération de Russie sur l'arène internationale. La violation par la Russie des accords internationaux devrait avoir des conséquences négatives pour ce pays.

La Fondation Dialogue Ouvert accueille avec satisfaction la décision de l'APCE privant les délégations russes du droit de vote dans cette organisation et leur interdisant l'occupation de hauts postes et la participation à des missions d'observation de la PACE jusqu'à la fin de 2014 du fait de l'annexion de la Péninsule de Crimée. Nous estimons également qu'il est nécessaire de considérer la question de savoir si la Russie ne devrait pas être privée du statut de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU en tant que pays agresseur qui viole le droit international. Nous sommes convaincus qu'un pays qui enfreint les principes internationaux fondamentaux ne peut pas remplir de hautes fonctions dans les organisations internationales.

Sources :

1. DW // Le Parlement russe approuve l'utilisation des forces armées en Crimée. - <http://www.dw.de/russian-parliament-approves-use-of-armed-forces-in-crimea/a-17467100>
2. Mémoire sur les garanties de sécurité en rapport avec l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération de l'arme nucléaire - <http://www.un.org/ru/documents/ods.asp?m=CD/1285>
3. Site Internet du président de la Russie // Vladimir Poutine a répondu aux questions des journalistes concernant la situation en Ukraine. - <http://kremlin.ru/transcripts/20366>
4. Site Internet du président de la Russie // Ligne directe avec Vladimir Poutine. - <http://kremlin.ru/transcripts/20796>
5. Parlement Européen // Résolution du Parlement Européen sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie. - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=MOTION&reference=P7-RC-2014-0263&language=EN>
6. Maison Blanche // Déclaration des leaders du G-7 - <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/03/02/g-7-leaders-statement>
7. Assemblée Parlementaire // Violations massives des droits des Tatars de Crimée, occupée illégalement par la Fédération de Russie. - <http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=21281&lang=en>
8. Agence des Nations Unies pour les réfugiés // Déportations intérieures des peuples.- <http://unhcr.org/ua/en/2011-08-26-06-58-56/news-archive/1231-internally-displaced-people>
9. Ligue. Informations // Déplacements de réfugiés du Donbass et de la Crimée : une carte. - <http://news.liga.net/ua/news/politics/3567073-perem-shchennya-b-zhents-v-z-donbasu-krimu-karta.htm>
10. Vox // La Russie a-t-elle envahi l'Ukraine ? Ce que nous savons et ce que nous ne savons pas.- <http://www.vox.com/2014/8/15/6006281/russia-ukraine-war-what-we-know>
11. Tass // Poutine : il n'y a pas d'instructeurs, d'unités spéciales, ni de troupes militaires en Ukraine. - <http://en.itar-tass.com/world/730003>
12. Bloomberg // Qu'est-ce que recherche la Russie en Ukraine, en fin de compte ? - <http://www.bloomberg.com/video/ukraine-crisis-what-is-russia-s-endgame-KVgG8EvcSX~G53925QNYBA.html>
13. Tass // Lavrov : En Ukraine il n'y aura pas d'intervention militaire. - <http://en.itar-tass.com/russia/747481>
14. Radio Free Europe // Le Kremlin déclare qu'il soutient l'armistice en Ukraine, mais qu'il n'est pas une partie au traité. - <http://www.rferl.org/content/russia-ukraine-poroshenko-putin-talks/26564140.html>
15. The Guardian // La Russie accusée d'une nouvelle incursion sur le territoire ukrainien. - <http://www.theguardian.com/world/2014/aug/27/russian-incursions-ukraine-putin-denies-agreement-on-peace-plan>
16. KyivPost // Reuters : L'OTAN enregistre les signaux que des armes continuent à être livrées de la Russie vers l'Ukraine. - <http://www.kyivpost.com/content/ukraine-abroad/reuters-nato-sees-signs-weapons-still-moving-from-russia-to-ukraine-357632.html>
17. Reuters // Plus de 1 000 troupes russes interviennent en Ukraine : OTAN. - <http://www.reuters.com/article/2014/08/28/us-ukraine-crisis-nato-idUSKBN0GS1D220140828>
18. Conseil de l'Europe // Le Conseil des Ministres accueille avec satisfaction le cessez-le-feu et exhorte la Russie à retirer toutes ses troupes de l'Ukraine. - [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=DC-PR107\(2014\)&Language=lanEnglish&Ver=original&Site=DC&BackColorInternet=F5CA75&BackColorIntranet=F5CA75&BackColorLogged=A9BACE;%20http://www.youtube.com/watch?v=qxHcwt3qBCK](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=DC-PR107(2014)&Language=lanEnglish&Ver=original&Site=DC&BackColorInternet=F5CA75&BackColorIntranet=F5CA75&BackColorLogged=A9BACE;%20http://www.youtube.com/watch?v=qxHcwt3qBCK)
19. Ukrinform // NU : plus de 3,600 personnes ont été tuées lors du conflit dans le Donbass. - <http://www.ukrinform.ua/eng/news/un-over-3600-people-killed-in-donbas-conflict-326452>
20. BBC // Catastrophe du MH17 : les Russes 'ont contrôlé le système de lancement de missiles BUK' - <http://www.bbc.com/news/world-europe-29109398>
21. KyivPost // Traduction anglaise du Mémoire sur le cessez-le-feu de Minsk du 19 septembre. - <http://www.kyivpost.com/content/ukraine/english-language-translation-of-the-sept-5-cease-fire-memorandum-in-minsk-365460.html>

22. BBC // Conflit ukrainien : luttres acharnées à proximité de l'aéroport de Donetsk. - <http://www.bbc.com/news/world-europe-29481979>
23. UNIAN // Plus de 300 soldats ukrainiens et 2 journalistes sont emprisonnés par des combattants du Service de Sécurité d'Ukraine [SBU]. - <http://www.unian.ua/politics/1011142-v-poloni-u-boyovikiv-perebuwayut-ponad-300-ukrajinskih-viyskovih-i-2-jurnalisti-sbu.html>
24. Poroshenko et Merkel discutent sur le manque de progrès dans la mise en application du traité de Minsk. <https://www.kyivpost.com/content/ukraine/poroshenko-and-merkel-discuss-lack-of-progress-in-implementing-minsk-deal-367164.html>
25. Chancelier Fédéral allemand // Agir en commun et souligner nos points forts. - http://www.bundeskanzlerin.de/Content/EN/Artikel/2014/10_en/2014-1016-regierungserkl%C3%A4rung-asem_en.html
26. The Washington Post // Texte complet du discours du président Obama prononcé à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2014. - http://www.washingtonpost.com/politics/full-text-of-president-obamas-2014-address-to-the-united-nations-general-assembly/2014/09/24/88889e46-43f4-11e4-b437-1a7368204804_story.html
27. Fondation Dialogue Ouvert // Rapport : L'Affaire Nadiya Savchenko, - <http://en.odfoundation.eu/a/4419,report-the-case-of-nadiya-savchenko#>
28. Parlement Européen // Résolution du Parlement Européen du 17 juillet 2014 sur l'Ukraine. - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2014-0009+0+DOC+XML+V0//EN>
29. Interfax-Ukraine // Tymoshenko demande au président de l'APCE de soutenir la libération de la pilote Savchenko, - <http://en.interfax.com.ua/news/general/226093.html>
30. Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme // Rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine. - http://www.ohchr.org/documents/countries/ua/ukraine_report_15july2014.pdf
31. Cenzor.net // Kerry à Lavrov: Les troupes militaires et les armes devraient être retirées de l'Ukraine. - http://en.censor.net.ua/news/307082/kerry_to_lavrov_foreign_troops_and_weapons_should_be_withdrawn_from_ukraine
32. Fondation Dialogue Ouvert // Les Eurodéputés lance un appel au président de la Russie pour ce qui est de la détention de Nadiya Savchenko. - <http://odfoundation.eu/a/5174,europarlamentarzysci-apeluj-a-do-prezydenta-rosji-w-sprawie-przetrzywanej-nadiyi-savchenko>
33. Diplomatie française // Ukraine – Russie – Crimée – Déclaration de Laurent Fabius (le 16 mars 2014). - <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/ukraine/events-7684/article/ukraine-russia-crimea-statement-by>
34. LCP // Hollande "condamne" le rattachement de la Crimée à la Russie. - <http://www.lcp.fr/actualites/politique/158321-hollande-condamne-le-rattachement-de-la-crimee-a-la-russie>
35. Diplomatie française // Ukraine – Liberté de la presse en Crimée (le 13 mars 2014). - <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/ukraine/events-7684/article/ukraine-freedom-of-the-press-in>
36. Diplomatie française // Ukraine – Déclaration de Laurent Fabius, suite au Conseil des Affaires Etrangères (le 14 avril 2014). - <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/ukraine/events-7684/article/ukraine-statements-by-laurent-19159>
37. France 24 // La France suspend la livraison du navire Mistral vers la Russie. - <http://www.france24.com/en/20140903-france-suspends-plans-deliver-first-mistral-helicopter-carrier-russia/>
38. The Guardian // Poutine sous la pression pour mettre en œuvre un plan de paix fragile dans l'Est de l'Ukraine. - <http://www.theguardian.com/world/2014/oct/17/putin-ukraine-eu-leaders-poroshenko-peace-plan>
39. Centre des médias sur la crise ukrainienne // Les juristes européens à Kiev s'engagent à continuer leur soutien à Kiev. - <http://uacrisis.org/european-mp-from-latvia/>
40. Ministère des Affaires Etrangères de la République Tchèque // Déclaration du Ministère concernant la situation dans l'Est de l'Ukraine. - http://www.mzv.cz/jnp/en/issues_and_press/mfa_statements/statement_of_the_mfa_on_the_situation_in.html
41. Radio Prague // La République Tchèque critique certaines sanctions de l'UE contre la Russie. - <http://www.radio.cz/en/section/news/czech-republic-objects-to-some-of-planned-new-eu-sanctions-against-russia>

42. BBC // Le membre du parlement hongrois, Orban condamne les sanctions de l'UE contre la Russie. - <http://www.bbc.com/news/world-europe-28801353>

43. Financial Times // La Hongrie remet en question les sanctions de l'UE contre la Russie. - <http://www.ft.com/intl/cms/s/0/3af681ee-550f-11e4-b616-00144feab7de.html#axzz3GPrNyOKr>

La Fondation « Dialogue Ouvert » a été établie en Pologne en 2009, sur l'initiative de Lyudmyla Kozlovska qui à présent remplit la fonction de Présidente de la Fondation. Les objectifs statutaires de la Fondation comprennent la protection des droits de l'homme, de la démocratie et des règles de droit dans les pays post-soviétiques, avec toute son attention focalisée sur les plus grands pays de la Communauté des Etats Indépendants (CEI): la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine.

La Fondation réalise ses objectifs via l'organisation de missions d'observation, y compris l'observation des élections et via la surveillance de la situation des droits de l'homme dans les pays de la CEI. Sur la base de ces activités, la Fondation prépare des rapports qui sont dirigés par la suite aux institutions de l'UE et de l'OSCE ainsi qu'à d'autres organisations internationales, aux ministères de l'Extérieur, aux parlements des pays de l'UE, aux centres d'analyse et aux médias.

Au-delà des actions d'observation et d'analyse, la Fondation s'engage activement dans la coopération avec les membres des parlements en ce qui concerne les affaires étrangères, les droits de l'homme et les relations avec les pays de la CEI, en vue de soutenir les processus démocratiques et la libéralisation de la politique intérieure dans les états post-soviétiques. Une sphère particulièrement importante de l'activité de la Fondation comprend des programmes de soutien pour les prisonniers politiques et les réfugiés.

00-580 Varsovie

11a Avenue Szucha, bureau 21

E-mail: odfoundation@odfoundation.eu

www.odfoundation.eu

+48 22 307 11 22

Rapport publié le 03.12.2014

Imprimé par : FONDATION DIALOGUE OUVERT

Photo de la couverture: AFP

Afin d'obtenir une information plus détaillée, veuillez contacter:

Andriy Osavolyuk – andriy.osavoliyk@odfoundation.eu

Igor Savchenko - igor.savchenko@odfoundation.eu

Lyudmyla Kozlovska - lyudmylakozylovska@odfoundation.eu

Fondation Dialogue Ouvert